

3 janvier 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour davantage d'activité physique et de bien-être en ville de Genève».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 28 juin 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, lors de ses séances des 4 octobre, 1^{er} et 22 novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 octobre 2021

Audition de M. Timothée Fontolliet, motionnaire

M. Fontolliet indique tout d'abord que la pétition vise à favoriser la pratique du sport aux abribus et plus largement en ville. Il déclare que si l'intitulé peut prêter à rire, elle aborde le problème très sérieux de la sédentarité et de l'obésité. Il rappelle que la pétition trouve sa source dans la volonté du Parti socialiste de susciter chez ses membres des propositions s'attaquant à ce problème, il y a de cela deux ans. Il explique que la pétition qui a réuni certaines de ces propositions a été signée par environ 200 personnes. Il fait observer que cette pétition trouve également en partie sa source dans sa profession, précisant que son enseignement à la Faculté de médecine concerne la science du sport et les maladies cardiovasculaires. Abordant ensuite le sujet de la pétition, il fait observer que les chiffres de l'obésité et du surpoids en Suisse ont drastiquement augmenté d'année en année depuis 1992, et précise que l'on est ainsi passé de 25 à 30,6% de personnes en surpoids entre 1992 et 2017, et de 5,4% et 11,3% de personnes obèses. Il note que ces courbes suivent avec vingt ans de décalage celles des Etats-Unis, et que si l'on ne fait rien pour contrecarrer ce fait, la situation va devenir aussi dramatique que dans ce pays. Il indique que c'est de ce constat qu'est partie l'idée de proposer des petites choses pour y remédier. Il précise tout d'abord que si l'alimentation est le premier facteur qui explique ces chiffres, la question de la sédentarité et celle de l'activité restent très importantes. Il explique que l'idée de la pétition est d'aborder ce problème en utilisant l'espace commun, la ville, pour intégrer différents éléments à même de favoriser le mouvement. Faisant observer que les gens attendent souvent aux abribus en restant immobiles, il explique

que la pétition propose d’y installer des affichettes avec des petits exercices qui montrent ce qui peut être fait pendant ce temps d’attente. Il indique qu’au-delà de l’affichette, il faut aussi inciter les gens à agir d’une certaine façon de manière involontaire. Il évoque à ce titre une campagne qui a eu lieu en Roumanie, expliquant que les gens qui effectuaient 20 flexions devant le distributeur de billets de bus avaient droit à un billet gratuit. Il évoque également l’exemple du pédalier pour recharger son portable, assez facile à installer à un abribus, ou celui de parcours ludiques peints au sol qui sont très peu coûteux. Il précise que s’il s’agit à la base d’une idée pour les enfants dans les écoles, elle pourrait être opportunément étendue dans la rue. Il relève enfin que d’autres idées peuvent être envisagées, et que plus il y en aura mieux cela sera, mais indique que cette pétition a sélectionné l’abribus comme problématique centrale.

Questions des commissaires

Une commissaire explique qu’étant aussi dans le domaine de la santé, elle a pu constater que le surpoids et l’obésité sont une grave question de santé publique. Elle se demande néanmoins si les abribus, souvent exposés à la pollution et au bruit, constituent un endroit idéal pour la pratique du sport. Elle relève par ailleurs la promiscuité qui y règne souvent, et fait observer que la pratique des agrès n’y est pas évidente, en particulier si des personnes âgées s’y trouvent également. Elle fait observer que les abribus pourraient en revanche mieux convenir pour de petits exercices, tels que des flexions ou des exercices d’équilibre sur la pointe des pieds. Elle demande à M. Fontolliet ce qu’il en pense et s’il a envisagé d’autres endroits où mettre en place ses propositions.

M. Fontolliet relève que les petits exercices qu’a évoqués la commissaire sont de parfaits exemples de ce que souhaite la pétition pour les abribus.

La commissaire relève que les Parcours Vita seraient plus faciles à mettre en place, et demande à M. Fontolliet ce qu’il en pense.

M. Fontolliet convient que les abords du Rhône ou de l’Arve conviendraient fort bien pour l’installation de Parcours Vita, et relève que des lieux d’Urban Training existent déjà également dans les parcs. Il fait néanmoins observer que ces endroits vont être fréquentés par des personnes qui pratiquent déjà le sport et qui s’y déplacent expressément, et explique qu’au contraire, la pétition veut amener des gens qui ne pratiquent pas ou qui pratiquent peu de sport à en pratiquer.

Ladite commissaire relève que les panneaux télé dans les bus qui passent habituellement des publicités pourraient également montrer des exercices à faire.

M. Fontolliet abonde dans ce sens.

Elle conclut que l'idée véhiculée par la pétition lui paraît bonne, tandis que les propositions concrètes qu'elle articule la laissent plus dubitative.

Un commissaire demande si la pétition a été adressée au Grand Conseil, étant donné qu'elle concernerait aussi le Canton.

M. Fontolliet répond que ce n'a pas été fait mais indique que cette question mérite d'être étudiée.

Ledit commissaire ajoute qu'elle aurait plus d'écho que si elle était traitée uniquement par le Conseil municipal.

M. Fontolliet estime que cela pourrait faire l'objet d'une prochaine étape.

Un commissaire indique rejoindre M. Fontolliet sur le bien-fondé de l'action, mais se demande si des affichettes peuvent réellement inciter les gens à pratiquer des exercices aux abribus, aussi vis-à-vis de l'impact dissuasif que le regard des autres peut avoir. Il demande ensuite si les propositions de la pétition constituent une fin en soi ou ont vocation à s'inscrire au sein d'une campagne plus large de la Ville pour favoriser le mouvement.

M. Fontolliet répond qu'il serait favorable à une campagne plus large, convenant qu'il peut être difficile d'oser se mettre à faire des flexions dans la rue. Il relève néanmoins qu'il convient de faire changer les habitudes de manière plus générale à cet égard. Pour ce qui est de l'incitation à la pratique, il estime qu'un pédalier pourrait être utilisé par tout le monde, même par des personnes âgées, et relève que ces installations ont déjà eu un succès dans les gares par exemple. Il déclare que d'autres propositions peuvent être formulées, et relève que l'idée d'intégrer ces éléments dans une campagne plus large de promotion du mouvement par la Ville est positive.

Un commissaire dit que son parti est très ouvert aux propositions concernant la pratique du sport, et convient que l'obésité constitue un grand problème, il déclare qu'il faut trouver des moyens pour la combattre. Il se dit néanmoins sceptique quant aux propositions évoquées, indiquant que contrairement à l'image projetée dans la présentation, Genève ne dispose pas d'une abondance de place pour permettre de faire des flexions aux abribus. Il relève en outre que les gens qui se prêteront à en faire sont de toute façon déjà sportifs, tandis que les obèses ne vont pas être très tentés de les pratiquer. Il fait en outre observer que l'exemple du billet à gagner après un certain nombre de flexions effectuées s'adapte mal à la situation genevoise, où nombreuses sont les personnes disposant d'un abonnement. Il demande dès lors comment ce genre d'obstacle peut être évité et les obèses incités à bouger.

M. Fontolliet indique ne pas partager tout ce qui vient d'être exprimé, et se dit convaincu que le pédalier ne sera pas que utilisé par de grands cyclistes, pas

davantage que les petits exercices proposés sur les affichettes seront uniquement pratiqués par des athlètes. Il explique ensuite que le ticket de bus offert était uniquement un exemple, mais relève que les incitations financières sont généralement efficaces. Il note enfin que toute la population ne dispose pas d'un abonnement de bus.

Il demande ce qu'il en est du manque de place aux abribus, et sur le fait que la pratique d'exercices par certains pourrait déranger les autres usagers.

M. Fontolliet répond que tout dépend de l'exercice qui est pratiqué, et indique qu'il ne s'agira pas de demander aux gens de pratiquer du break-danse, mais par exemple d'utiliser de petits pédaliers qui prennent très peu de place, ou de pratiquer des exercices sur la pointe des pieds, qui demandent également peu de place. Il déclare plus généralement que beaucoup d'options sont possibles qui peuvent être adéquatement proposées pour l'espace visé.

Une commissaire demande si l'obésité étant une maladie mondialisée et aux origines multifactorielles, il n'est pas réducteur de ne l'envisager que du point de vue physique.

M. Fontolliet répond qu'il s'en garde bien, et explique que de nombreuses choses sont à faire ailleurs, rappelant comme il l'a déjà dit que l'aspect alimentaire est le plus important, mais qu'il est également bien d'inciter la population à bouger.

Elle demande si le graphique projeté auparavant montre un âge particulièrement vulnérable à cet égard.

M. Fontolliet répond par la négative, précisant qu'il intègre toute la population dès 15 ans, mais relève au passage que de plus en plus d'enfants sont obèses tôt. Il explique que de nombreux facteurs entrent en jeu, dont un facteur génétique sur lequel il n'est pas tellement possible d'agir. Il déclare que la lutte contre la sédentarité constitue elle un vrai point pour lutter contre l'obésité.

Elle demande si la proposition de parcours peint pourrait également intégrer une dimension culturelle.

M. Fontolliet répond par l'affirmative, précisant que la pétition reste très ouverte pour intégrer ce genre de proposition. Il relève à ce titre l'avantage du moindre coût de la peinture sur le sol, et note que comme cela a été fait à Nantes, cette incitation positive à se déplacer pourrait également intégrer des parcours culturels.

Une commissaire indique qu'elle a participé à la récolte des signatures, et explique que les personnes étaient parfois tout d'abord réticentes, avant d'être séduites par les implications très concrètes de la pétition, qui propose de remplacer l'attente passive aux arrêts de bus par une action contribuant au mouvement quotidien. Constatant ensuite que l'intitulé parle de physique et de bien-être, elle

relève qu'il pourrait être opportun d'adresser une recommandation au Conseil administratif pour intégrer également des conseils quant à des exercices psychiques sur des affichettes, qui inciteraient par exemple à regarder les arbres pendant quelques instants plutôt que son téléphone.

M. Fontolliet abonde en ce sens, convenant que la santé inclut également l'aspect psychique. Il indique en ce sens que des exercices de respiration pourraient par exemple aussi être proposés. Il déclare par conséquent que même si la pétition n'a pas abordé précisément ce point, une recommandation allant en ce sens pourrait tout à fait être rajoutée.

Elle relève que les propositions de la pétition pourraient plutôt être mises en œuvre dans les administrations et les lieux où l'on doit attendre, et fait observer que les abribus sont quant à eux des lieux où l'on peut se trouver à l'étroit et qui sont exposés à la pollution.

M. Fontolliet convient que tous les endroits où les gens doivent attendre sans rien faire s'y prêtent, comme les administrations évoquées par la commissaire.

Elle relève que les affichettes pourraient suggérer des exercices qui n'apparaissent pas au regard extérieur des autres personnes, tels que des exercices respiratoires, des contractions du périnée, une certaine manière de faire travailler les abdominaux ou de s'étirer la nuque.

M. Fontolliet abonde en ce sens.

Une commissaire demande à confirmer que la pétition touche davantage que la question des abribus, mais vise à comprendre comment l'on peut amener les gens à bouger un peu plus et à améliorer leur bien-être. Elle relève ainsi que la vidéo montée par le Parti socialiste pour soutenir ces propositions ne doit pas être comprise littéralement et qu'il convient de ne pas rester bloqué sur l'idée de l'usage des abribus comme agrès et des tickets gratuits, mais de comprendre l'idée globale.

M. Fontolliet abonde en ce sens, expliquant que la pétition vise à faire en sorte que le mobilier urbain incite à bouger, et convient que la question des abribus ou des affichettes est un exemple parmi d'autres et ne doit pas mobiliser l'attention exclusive des commissaires.

Le président demande combien de signatures ont été récoltées.

M. Fontolliet répond qu'environ 200 signatures papier ont été récoltées, et sans une campagne de récolte particulièrement assidue.

Un commissaire remercie pour les réponses précédemment apportées quant à la question de l'efficacité incitative des propositions appliquées aux abribus. Il demande ensuite à M. Fontolliet s'il sait combien de tickets ont ainsi été offerts en Roumanie.

M. Fontolliet répond qu'il ne dispose pas de chiffre, mais estime qu'une certaine quantité a dû être attribuée.

Le président demande aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

Une commissaire déclare que tout ce qui est bon pour la santé est intéressant, mais estime que le lieu pour agir se situe surtout aux niveaux cantonal et fédéral. Elle relève que l'idée générale telle que présentée aurait ainsi plus de portée et de poids au niveau cantonal, et fait observer que le fait pour la Ville d'installer des supports plus étendus pour mettre en œuvre la pétition poserait la question du coût de ces infrastructures et de leur entretien. Elle déclare ensuite que si tout le monde soutient le sport et que l'intention de la pétition est excellente, les questions qu'elle aborde sont en premier lieu l'affaire des écoles, des pédiatres, des médecins. Elle relève qu'il conviendrait en ce sens d'intensifier les campagnes menées dans les écoles pour favoriser le sport chez les jeunes et une alimentation saine, et répète qu'il n'est pas du ressort de la Ville de financer la mise en place des infrastructures évoquées dans la pétition. Elle fait en outre observer que les adolescents qui pianotent sur leurs téléphones ne vont pas changer leurs habitudes du fait de la présence d'une affiche, et estime que cette manière de faire n'est plus efficace aujourd'hui.

Un commissaire estime dans le même sens que cette pétition doit être adressée au Grand Conseil, et qu'il appartient au département de M. Poggia de coordonner ce type d'actions. Il ne voit d'intérêt à ce que la Ville travaille en vase clos sur cet objet, et indique que si la pétition peut être renvoyée pour en soutenir le message, il relève ne pas vraiment voir la marge de manœuvre dont disposerait le Conseil administratif. Il déclare dès lors qu'il est plus pertinent de classer la pétition et d'inciter les pétitionnaires à l'adresser au Grand Conseil.

Discussion des commissaires

Une commissaire estime qu'une audition de M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Bonvin prendrait ici tout son sens. Rappelant que les clubs de la Ville ont de la peine à trouver des licenciés, elle fait observer qu'une telle audition permettrait de connaître ce qui est fait pour inciter les non-sportifs à bouger davantage.

Une commissaire déclare que la question abordée dans la pétition n'est pas uniquement cantonale, mais s'inscrit parfaitement dans les objectifs de développement durable présents dans Agenda 21, précisant qu'une meilleure santé de la population s'y inscrit également.

Un commissaire relève qu'il est certainement possible de tirer des propositions plus globales de la pétition, et fait observer qu'il est dès lors pertinent d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Bonvin pour en savoir davantage sur

ce point. Il estime ainsi que la question des lieux d'attente de l'administration communale permettrait certainement d'en tirer des éléments très concrets.

Une commissaire relève que l'idée de base de la pétition est excellente, mais fait observer qu'elle peut donner lieu à l'audition de tout le Conseil administratif, étant donné que différents départements seraient potentiellement touchés. Elle estime en ce sens qu'il est en effet possible d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis.

Une commissaire dit tout l'intérêt qu'il y aurait d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis, mais estime que la commission se disperserait en procédant ainsi, étant donné qu'il s'agit d'un problème de santé publique. Elle déclare néanmoins que ce problème de sédentarité est sérieux, et relève que le Covid l'a aggravé un peu plus encore. Elle indique que le mieux à faire pour rendre la pétition efficace est de classer l'objet en incitant les pétitionnaires à s'adresser à M. Poggia.

Une commissaire indique qu'il pourrait être intéressant de retenir la proposition d'un commissaire, à savoir de faire une recommandation incitant le Conseil administratif à renvoyer la pétition au Canton. Elle estime néanmoins qu'étant donné la mention de la «bonne santé et [du] bien-être» parmi les objectifs de développements durables d'Agenda 21 que la Ville s'emploie à mettre en œuvre, le traitement de cet objet par la Ville prend tout son sens, et qu'il serait pertinent d'auditionner M. Gomez également.

Une commissaire dit son intérêt personnel à procéder à l'audition de M. Gomez et M^{me} Barbey-Chappuis pour être davantage renseigné sur ces questions, mais relève qu'il convient d'être attentif au coût que va générer chacune d'entre elles, et ce d'autant plus si c'est pour s'entendre dire finalement que ces questions incombent au Canton.

Ladite commissaire retire la demande d'audition de M. Gomez.

Une commissaire estime qu'il est tout à fait pertinent d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis avant un éventuel renvoi au Canton, rappelant que la santé publique est un élément important pour la Ville.

Un commissaire fait observer que l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis serait intéressante pour connaître ce que la Ville prévoit pour lutter contre le surpoids et la sédentarité des habitants.

Une commissaire propose une solution alternative à cette demande d'audition, se disant sensible aux contre-arguments exposés par la minorité de la commission, et demande un délai pour consulter les pétitionnaires et savoir quelles sont leurs intentions avant d'éventuellement pousser plus avant dans le processus ou de les indexer vers le Grand Conseil.

Séance du 1^{er} novembre 2021

Le président rappelle que le groupe socialiste avait demandé un temps de consultation pour savoir s'il était pertinent de maintenir cette pétition au niveau municipal, alors que des commissaires estimaient que son contenu ressortissait au Canton. Il rappelle que suite à l'audition de M. Fontolliet, la suspension du traitement avait par conséquent été décidée.

Une commissaire explique que son groupe votera en faveur du classement, constatant que M^{me} Barbey-Chappuis intensifie les programmes visant à inciter à une activité physique diversifiée. Estimant que des choses sont faites et des actions menées pour favoriser le mouvement aussi bien chez les jeunes que chez les personnes âgées, elle indique que cette pétition est par conséquent surfaite.

Un commissaire déclare que le groupe socialiste soutiendra le renvoi de l'objet. Il relève l'écho très positif qu'a obtenu la pétition auprès des gens qui la trouvaient très concrète, et que le renvoi permettra d'inciter le Conseil administratif à présenter des éléments pour favoriser la mise en œuvre des propositions de la pétition.

Un commissaire dit que son groupe est favorable à la pratique du sport, mais dit être sceptique quant à la possibilité de réaliser ce que la pétition demande. Il estime néanmoins que le Conseil administratif sera en mesure de trouver les bonnes solutions, et qu'il convient donc de voter le renvoi de l'objet au Conseil administratif.

Un commissaire estime que le vote de l'objet est prématuré, et indique qu'il convient tout d'abord d'entendre la magistrate liée au sujet traité, à savoir M^{me} Barbey-Chappuis, déclarant que cette audition relève du devoir de diligence de la commission.

Un commissaire indique que s'il trouverait à titre personnel l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis intéressante, il dit son doute à ce qu'elle soit utile pour le traitement de la pétition. Il propose donc de voter sans attendre le classement de l'objet.

Une commissaire dit qu'elle ne s'opposera pas à l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis, mais fait observer que son programme en vue de favoriser la pratique du sport est en vigueur. Elle note par ailleurs, comme il a été dit, que la portée de la pétition est plus cantonale et nationale que communale.

Un commissaire en convient, mais indique que cela n'empêche pas de recevoir M^{me} Barbey-Chappuis pour voir ce qu'elle propose et peut faire.

Le président déclare qu'il semble intéressant d'auditionner la magistrate pour savoir quelles sont les marges de manœuvre du Conseil administratif en la matière. Il soumet donc cette demande au vote de la commission.

Vote

Par 10 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (1 S, 3 PLR), l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis est acceptée

Séance du 22 novembre 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

M^{me} Barbey-Chappuis relève un côté un peu infantilisant de la pétition, faisant observer que les gens sont assez grands et peuvent décider d'eux-mêmes s'ils souhaitent faire des exercices aux arrêts de bus. Elle estime en revanche que les questions qu'elle soulève sont positives, et méritent d'être posées.

Le président indique que la commission s'était demandé précédemment si le domaine de la santé globale qui est l'objet de la pétition relevait d'une compétence communale, ou était davantage de compétence cantonale ou fédérale.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le rôle des communes est important pour le sport, rappelant que la Ville dépense plus que le Canton dans ce domaine en matière de soutien aux clubs sportifs mais que la santé relève du Canton, les communes ayant tout de même un rôle subsidiaire important étant donné qu'elles mettent en œuvre différents projets ayant un impact sur la promotion de la santé.

M^{me} Bonvin ajoute qu'à Genève qui est une ville-canton, les communes ont un rôle important à jouer en matière de politique du sport, et parmi ces communes la Ville en particulier. Elle relève néanmoins que la Ville se base beaucoup sur les indications de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en termes de pratique sportive et de gestion des clubs, et que le Canton joue un rôle prépondérant dans le domaine du sport scolaire. Elle précise en ce sens que la Ville s'intéresse en particulier au sport ouvert à tout le public. Elle estime qu'une collaboration avec le Canton en vue de mettre en place une campagne d'affichage via QR Code pour rendre ludique la pratique d'exercices dans l'espace public pourrait être une idée intéressante.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si du point de vue des ressources, cela vaudrait la peine d'accorder des fonds pour la mise en œuvre de cette pétition plutôt que pour un autre projet.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'un amendement au budget va déjà demander 200 000 francs pour favoriser le sport dans l'espace public. Elle ajoute que le Service des sports fonctionne à flux tendus, et qu'elle a fait le choix de ne pas créer de nouveaux postes étant donné les conditions financières actuelles. Elle explique que l'on arrive actuellement aux limites de ce qu'il est possible de faire avec le personnel existant, et estime que si l'on souhaite passer à un stade supérieur, ce mouvement devra s'accompagner d'une augmentation des ressources humaines. Elle fait observer qu'à l'heure actuelle pour les cours gratuits, c'est une personne qui contacte le mandataire et se charge de la communication en plus de son travail habituel. Elle déclare que si le Conseil municipal accorde 200 000 francs de plus comme demandé, de beaux projets seront réalisables dans l'espace public, mais qu'il ne sera pas possible de fonctionner éternellement avec le même nombre de collaborateurs et collaboratrices.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que la commission peut voter ce soir.

Un commissaire du Parti libéral-radical abonde dans ce sens, estimant qu'un renvoi serait opportun, et que M^{me} Barbey-Chappuis trouvera ou non le moyen d'en faire quelque chose, et que dans tous les cas cela constituera un soutien à sa politique.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutiendra le classement, estimant que l'audition a pu permettre de constater qu'une politique de promotion du sport volontariste était mise en œuvre par la Ville, et que cela est en mesure de rassurer la commission. Il relève néanmoins que la communication serait à améliorer, notamment concernant les cours gratuits dont les pétitionnaires n'avaient pas entendu parler, et fait observer que cette question est ici centrale, comme dans bien d'autres pétitions. Il estime enfin que les Transports publics genevois (TPG) relevant du Canton, les arrêts de bus ne se prêtent pas à la mise en place d'un projet communal.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'un renvoi au Conseil administratif serait opportun pour soutenir la politique menée et pour donner lieu à la mise en place de projets allant dans le sens des demandes de la pétition. Il indique que le département fera avec les ressources dont il dispose.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe votera le classement de l'objet.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif, pour soutenir et développer la politique menée par la Ville en vue de favoriser la pratique du sport dans l'espace public.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s déclare que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif, pour encourager la démocratisation et la sensibilisation à la pratique du sport, auxquelles le département est déjà sensible.

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit ne pas être très convaincue par la pétition elle-même, mais estime qu'elle peut donner lieu à de nouvelles idées et de nouvelles impulsions allant au-delà de ce qui avait été prévu.

Le président annonce soumettre l'objet au vote de la commission.

La commission vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 PLR) contre 2 non (UDC, MCG).

Annexe: pétition P-448



P-448

Parti socialiste Ville de Genève
15 rue des Voisins
1205 Genève
022 338 20 78
psvg@ps-geneve.ch

Pour davantage d'activité physique et de bien être en Ville de Genève

Pétition adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève

L'activité physique, source de bien-être, permet de prendre soin de soi. Dans ce sens, l'OMS recommande de réaliser au minimum 30 minutes d'activité physique modérée par jour. Malgré cette recommandation, toutes générations confondues, la sédentarité constitue une véritable problématique de santé publique. A titre d'exemple, plus de 85% des adolescent.e.s en Suisse manquent d'activité physique (OMS).

Le PS Ville de Genève demande au Conseil Municipal de la Ville de Genève de prendre des mesures favorisant les activités des habitant.e.s, **d'afficher des propositions d'exercices à divers endroits publics de la ville**, comme par exemple aux arrêts de bus ou dans les administrations. Des petits gestes simples qui améliorent la santé et le bien-être personnel.

- Pour prévenir les risques de certaines pathologies, telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type II, certains cancers ou la dépression qui reculent chez les personnes actives (OMS presse, 2010, Lancet 2012).
- Pour économiser des coûts liés à la santé, qui représentent annuellement 2,4 milliards de francs (OFSP 2013).
- Pour vivre plus longtemps et en meilleure santé.
- Pour créer du lien social et des opportunités de moments conviviaux.

